

Les crimes haineux déclarés par la police, 2011

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans Le Quotidien, le jeudi 11 juillet 2013

Les crimes haineux déclarés par la police ont diminué pour une deuxième année consécutive en 2011. Les services de police canadiens ont déclaré 1 332 crimes haineux en 2011, soit 3,9 crimes haineux pour chaque tranche de 100 000 habitants. Ce taux était de 5 % inférieur à celui noté en 2010.

En 2011, trois motifs étaient principalement à l'origine de plus de 95 % des crimes de haine, la race ou l'origine ethnique représentant plus de la moitié (52 %) des affaires; venaient ensuite les crimes motivés par la haine de la religion (25 %) et les crimes motivés par la haine de l'orientation sexuelle (18 %).

Selon les données policières, tant les crimes motivés par la haine de la religion (-17 %) que ceux motivés par la haine de la race ou de l'origine ethnique (-4 %) ont diminué entre 2010 et 2011, alors que les affaires de crimes motivés par la haine de l'orientation sexuelle et déclarées par la police ont augmenté de 10 %. On observe également un recul des crimes motivés par la haine de la religion ou par la haine de la race ou de l'origine ethnique et une augmentation des crimes motivés par la haine de l'orientation sexuelle entre 2009 et 2010.

Bien que les crimes motivés par la haine de la religion et par la haine de la race ou de l'origine ethnique aient reculé, certains aspects de ces crimes sont demeurés constants. Par exemple, parmi les crimes haineux liés à la race ou à l'origine ethnique, les populations noires étaient encore les plus souvent ciblées (21 % de tous les types de crimes haineux). Pour ce qui est des crimes motivés par la haine de la religion, il y a également eu peu de changements au fil du temps, les crimes motivés par la haine des populations juives étant demeurés les plus fréquents (15 % de tous les types de crimes haineux).

Le méfait est le crime de haine le plus souvent déclaré par la police

Dans l'ensemble, la plupart des crimes de haine déclarés par la police comportaient des infractions sans violence. Le méfait, qui comprend le vandalisme, le graffiti et d'autres formes de destruction d'un bien, était l'infraction parmi les crimes de haine déclarés par la police la plus souvent mentionnée; les affaires impliquant un méfait constituaient la moitié (50 %) des affaires de crimes de haine. Cela valait particulièrement pour les crimes motivés par la haine de la religion, qui représentaient 75 % des affaires impliquant un méfait. Le nombre de crimes de haine sans violence a diminué de 16 % entre 2010 et 2011, ce qui a entraîné le recul global des crimes haineux.



Graphique 1
Crimes motivés par la haine, selon le type d'infraction, Canada, 2011



1. Comprend les crimes contre les biens et d'autres actes criminels sans violence.

2. Comprend les autres crimes contre la personne qui comportent de la violence ou la menace de violence, notamment le vol qualifié et les appels téléphoniques harcelants.

Note(s) : Les renseignements qui figurent dans le présent graphique correspondent aux données déclarées par les services de police desservant 86 % de la population du Canada. Exclut les données déclarées par les services de police ayant participé à l'enquête supplémentaire du Programme de déclaration uniforme de la criminalité 2.2 pour lesquelles les renseignements détaillés sur les infractions ne sont pas disponibles.

Parallèlement, toutefois, la proportion de crimes haineux impliquant des infractions avec violence, telles que les voies de fait et les menaces, est passée de 34 % en 2010 à 39 % en 2011. Cette hausse était attribuable à des augmentations du nombre de crimes haineux avec violence impliquant la race et, dans une moindre mesure, l'orientation sexuelle. Les crimes motivés par la haine de l'orientation sexuelle étaient les plus susceptibles d'impliquer des infractions avec violence (65 %).

Les auteurs présumés et les victimes de crimes haineux sont souvent jeunes

Les jeunes adultes étaient les plus susceptibles d'être la victime ou l'auteur présumé d'un crime haineux. Parmi les auteurs présumés de crimes haineux en 2011, 60 % étaient âgés de moins de 25 ans, comparativement à 41 % des auteurs présumés de crimes en général.

Les crimes motivés par la haine de l'orientation sexuelle ont affiché la plus forte proportion d'auteurs présumés de moins de 25 ans (70 %). Parmi les trois principaux motifs, les crimes motivés par la haine de la religion comptaient la proportion la plus élevée d'auteurs présumés de 45 ans et plus (24 %).

La grande majorité des auteurs présumés de crimes de haine étaient des hommes (88 %). Pour ce qui est des crimes motivés par la haine de l'orientation sexuelle, 92 % des auteurs présumés étaient des hommes.

En 2011, 41 % des victimes de crimes haineux avaient moins de 25 ans. Les victimes de crimes motivés par la haine de l'orientation sexuelle avaient tendance à être plus jeunes, 50 % d'entre elles ayant moins de 25 ans.

La majorité des crimes de haine déclarés par la police se produisent dans les grandes villes

La majorité (79 %) des crimes de haine déclarés par la police au Canada ont été commis dans les grandes villes (régions métropolitaines de recensement [RMR]). Dans l'ensemble, les 10 plus grandes villes du Canada, qui comptent un peu plus de la moitié de la population, ont enregistré 64 % des crimes de haine déclarés par la police en 2011.

Toronto, Montréal et Vancouver, les trois plus grandes RMR du Canada, ont enregistré 38 % des affaires de crimes de haine déclarées par la police. Toutefois, ces RMR n'ont pas affiché les taux de crimes de haine déclarés par la police les plus élevés. Les plus forts taux de crimes de haine en 2011 ont été observés à Peterborough (17,9 pour 100 000 habitants) et à Hamilton (15,9 pour 100 000 habitants).

Note aux lecteurs

Les crimes haineux déclarés par la police sont des affaires criminelles qui, après enquête par la police, sont déterminées comme ayant été motivées par la haine d'un groupe identifiable. L'affaire peut cibler la race, la couleur, l'origine nationale ou ethnique, la religion, l'orientation sexuelle, la langue, le sexe, l'âge, l'incapacité mentale ou physique, ou d'autres facteurs tels que la profession et les convictions politiques.

Les données sur les crimes haineux déclarés par la police sont recueillies chaque année depuis 2006 et, en 2011, visaient 99 % de la population du Canada.

Les fluctuations du nombre annuel d'affaires peuvent être attribuables à l'évolution des pratiques des services de police locaux et la participation de la collectivité, ainsi qu'à la volonté des victimes de signaler les incidents à la police. Le nombre de crimes haineux figurant dans la présente diffusion constitue probablement une sous-estimation du véritable nombre de crimes motivés par la haine au Canada, puisque ce ne sont pas tous les crimes qui sont signalés à la police. Les données sur la victimisation autodéclarée par les Canadiens semblent indiquer qu'environ le tiers (34 %) des incidents qui, selon les répondants, ont été motivés par la haine ont été signalés à la police.

Tableau 1
Crimes haineux déclarés par la police, selon le type de motif, 2010 et 2011

	2010		2011		2010 à 2011
	nombre	%	nombre	%	variation en %
Total	1 401	100	1 332	100	-5
Race ou origine ethnique	707	52	679	52	-4
Religion	395	29	326	25	-17
Orientation sexuelle	218	16	240	18	10
Autre motif ¹	51	4	68	5	33
Motif inconnu	30	...	19	...	-37

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Comprend l'incapacité mentale ou physique, la langue, le sexe et d'autres facteurs semblables (par exemple la profession et les convictions politiques).

Note(s) : Les renseignements correspondent aux données déclarées par les services de police desservant 99 % de la population du Canada.

Définitions, source de données et méthodes : numéros d'enquête 3302 et 4504.

L'article du *Juristat* : « Les crimes haineux déclarés par la police au Canada, 2011 » (85-002-X) est maintenant accessible à partir du module *Publications* de notre site Web. Sous l'onglet *Parcourir par ressource clé*, choisissez *Tous les sujets*, ensuite *Crime et justice*, puis *Juristat*.

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous sans frais au 1-800-263-1136 (infostats@statcan.gc.ca), ou avec les Relations avec les médias au 613-951-4636 (ligneinfomedias@statcan.gc.ca).